

BUREAU SYNDICAL 13 février 2025

Salle multifonctions Yvan Huguenot
Siège de Calitom
PROCES-VERBAL

Etaient présents : M. BARBOT, M. BOISSON, M. BONNET, M. BORIE, M. CRINE, M. DELÂGE, Mme DERRAS, M. DESVERGNE, M. GATELLIER, M. LAVILLE, M. PERONNET, M. PUYDOYEUX, Mme VIAN et M. VIGNAUD.

Etaient excusés/absents : M. BASTIER, M. GESSE.

Assistaient également à la réunion : Mme BADIN, Mme CHADEAU, M. CHAMOULEAU, M., M. FILIPPI, M. GAUTRAUD et M. ROBUCHON pour Calitom.

Le quorum est atteint, M. le Président ouvre la séance à 9h00.

Les membres du Bureau Syndical nomment **M. Christian VIGNAUD, secrétaire de séance**, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ordre du jour de la séance

M. le Président procède à la lecture de l'ordre du jour :

0. Approbation du procès-verbal du 09 janvier 2025
1. Signature du contrat type unique « Emballages Ménagers et Papiers Graphiques » avec Citéo
2. Lancement d'une consultation relative à la fourniture de matériaux et matériels pour la maintenance
3. Lancement d'une consultation relative aux travaux d'aménagement de voirie sur le site du siège à Mornac
4. Vente de 15 moutons à l'ADAPEI Charente – ESAT de Fontgrave
5. Convention avec ECOPAE –Petits Appareils Extincteurs
6. Budget principal : Cession d'un véhicule
7. Budget annexe collecte : Cession de bacs
8. Questions diverses

Les actualités du Président

🔗 **Article de presse de la Charente Libre : L'incinérateur de Besançon**

M. le Président souhaite revenir sur l'article de ce matin car beaucoup d'élus présents ne l'ont pas lu. C'est une enquête menée par CL à Besançon, avec une comparaison entre ce qui se fait là-bas et la Charente. Cela est présenté comme l'image d'un territoire vertueux qui souhaite arrêter son incinérateur en comparaison avec un territoire qui a un projet d'équipement. Il souhaite rectifier un peu les choses.

La capacité d'incinération de Besançon a été abaissée à 42 000 tonnes pour 228 000 habitants. Alors

que Calitom a un projet de 120 000 tonnes pour 630 000 habitants. C'est à peu près le même prorata de capacité de traitement.

Besançon parle d'arrêter cet incinérateur bien que ce ne soit pas une certitude car il alimente également des foyers en chaleur. Néanmoins, même dans cette hypothèse, ils enverraient alors leurs déchets à Montbéliard dans un autre incinérateur. Les déchets ne vont donc pas disparaître.

Le journaliste relève également la mise en place de 400 composteurs collectifs. Il est exact que Besançon a été une collectivité pionnière du compostage au pied d'immeuble. C'est un territoire avec énormément d'habitat collectif et c'était donc une solution très adaptée. Calitom les avait d'ailleurs reçus il y a plusieurs années afin de regarder ce modèle de compostage collectif. GrandAngoulême et Calitom en ont déployés en Charente, et aujourd'hui il y a 243 composteurs collectifs en fonctionnement sur le département. Cette solution est en revanche beaucoup moins adaptée en milieu rural dispersé où il est possible de gérer ses biodéchets dans son jardin avec un composteur individuel.

Ensuite, l'article indique que le sac noir de Besançon est passé de 187 kg/hab/an en 2012 à 135 kg/hab/an en 2023, soit une baisse de 30%. Pour mémoire, la Charente était 165 kg/hab/an en 2023, mais les actions de prévention et le déploiement du sac transparent ont bien fait chuter ces chiffres :

Les chiffres récents en Charente sont :

- Rouillacais : 95 kg/hab/an ;
- Cœur de Charente et Val de Charente : 110 kg/hab/an ;
- Sur Charente Limousine et LRPP : 135 kg/hab/an ;
- Cœur de Charente : 105 kg/hab/an ;
- Val de Charente : 111 kg/hab/an ;
- Sur les territoires plus urbains mais avec un structure d'habitat très différente de celle de Besançon : GrandAngoulême : 156 kg/hab/an et Grand Cognac : 160 kg/hab/an ;

M. DELÂGE exprime que finalement l'article se termine sur une note très positive puisqu'il y est noté « Est-ce qu'on se déleste d'un outil stratégique, s'interroge l'élu ». La réponse semble contenue dans la question. Il pense qu'en 2026 l'incinérateur ne fermera pas puisque Besançon a un réseau de chaleur pour l'habitat collectif.

M. le Président précise qu'il y a 14 000 foyers raccordés au réseau de chaleur de l'incinérateur.

Mme VIAN exprime qu'un article comme celui-là est embêtant pour le citoyen lambda qui ne connaît pas les détails, si on s'arrête au titre ce n'est pas très juste.

M. PUYDOYEUX explique qu'aujourd'hui ils se retrouvent dans une phase politique où demain il y aura des élections et ils sentent bien que l'on se sert de ça. Les détracteurs s'en serviront également et ça amuse la presse.

🔗 Article de presse : L'interview de M. BONNEFONT

M. le Président explique, comme il l'a d'ailleurs dit au Comité Syndical, que les propos de M. BONNEFONT, ne l'ont pas surpris. Il est légitime d'avoir des doutes quand un des plus gros consommateurs de chaleur ferme. Dans ce même article, M. BONNEFONT dit également qu'il faut un outil à la Charente pour sortir du tout-enfouissement.

M. le Président souhaite faire un tour de table pour donner la parole à ceux qui veulent intervenir.

M. DESVERGNE pense qu'il ne faut pas rentrer dans le jeu actuel, ni faire de grandes annonces ou prendre de grandes décisions dans l'année qui vient. Cela n'empêche pas de continuer les études. Que M. BONNEFONT s'interroge, c'est tout à fait normal. M. le Président a expliqué les choses en Comité Syndical. Au niveau politique, il y aura des positions très tranchées. Il ne faut surtout pas s'engouffrer

dans ce genre de communication. Il faut rester au-dessus de tout cela, réfléchir et travailler.

Mme DERRAS se souvient que M. le Président avait dit de ne pas en faire un sujet politique.

M. PUYDOYEUX rajoute simplement que c'est déjà un sujet politique. Par contre, le fait que l'entreprise THIOLETT ferme est une problématique à prendre en compte. Cela pose question. Il ne faut cependant pas remettre en cause l'UVE car ils en auront besoin demain.

M. GATELLIER pense que ça devient un sujet politique puisque deux candidats se sont déclarés à Angoulême. Les opposants sont contre l'UVE et vont s'en servir d'argument électoral. La fermeture de THIOLETT pose question et M. le Président l'a expliqué en Comité Syndical. Il faut attendre, se poser les bonnes questions et prendre le temps de réétudier.

M. BARBOT exprime que c'est évident que l'UVE est absolument indispensable et ils en sont tous convaincus. C'est compliqué avec la politique qui s'en mêle, alors que personne n'a d'autre solution à proposer pour résoudre le problème qu'ils connaissent. Il faut prendre de la distance.

M. DELÂGE exprime qu'effectivement il faut prendre de la distance avec les événements. Les centres d'enfouissement vont fermer, et quand il n'y aura plus de capacité de traitement des déchets, il faudra bien prendre une décision. Il remarque que l'article ne parle pas de risque sanitaire alors que certains l'évoquent.

M. PERONNET explique que M. le Président connaît parfaitement sa position. Quand il a vu l'article pour lequel le Maire d'Angoulême a été interviewé, il s'est dit « c'est la fin du projet ». Il avait en mémoire le dernier exemple concret et un peu similaire qu'ils avaient connu sur GrandAngoulême avec le projet de méthaniseur qui avait capoté sur le choix du site d'implantation. Pour en rester sur le territoire d'Angoulême et pour avoir réfléchi à la question, à sa connaissance, il n'y a aucun site susceptible de recevoir un incinérateur. En Comité Syndical, il a dit qu'annonçant cela, le problème de traitement de déchets charentais n'était pas réglé. C'est pourtant la question de fond. Pour lui il n'y a aucun feu vert pour engager la deuxième phase d'étude de 3,1 M€.

M. VIGNAUD indique que plus il y pense, plus une UVE en ville ça va être compliqué.

Personnellement, il pense que l'UVE est un outil nécessaire. Toutefois il faut être innovant et ils auraient d'autres projets à mener. Il pense à tout ce qui a été enfoui. Il se dit que s'ils arrivaient à sortir ce qui a été enfoui pour en faire quelque chose, peut-être de l'électricité, s'ils les mélangeaient à leurs déchets. Il y aurait peut-être une notion d'acceptabilité par l'opinion publique qui serait intéressante. Ainsi ils arriveraient peut-être à faire passer le message qu'ils veulent faire passer.

M. FILIPPI explique que c'est d'ailleurs dans ce sens qu'est apparue dans la réglementation la terminologie d'« installation de stockage » pour les centres d'enfouissement, sous-entendu, un jour, on pourrait « déstocker ». On pourrait même appeler ça de la dépollution pourquoi pas ?

Il y a des endroits dans le monde où cela a été tenté notamment au Canada. Ils ont ouvert des vieilles décharges, ils criblaient, ressortaient la ferraille et un peu de valorisables. Néanmoins, cela s'est vite arrêté pour des raisons économiques en lien avec les coûts des travaux de terrassement et la quantité valorisable qui est assez faible. Les vieux casiers de stockage utilisés dans les années 70 sont assez riches en ferraille, il n'y avait alors presque pas de tri. Aujourd'hui, les aspects économiques ne le permettent pas mais il n'est pas impossible que dans 20 ou 25 ans ou plus, cela se fasse et qu'on utilise ces déchets comme combustible. Est-ce souhaitable ?

M. BONNET s'interroge sur le bilan carbone.

M. VIGNAUD explique que le bilan carbone doit beaucoup dépendre de la manière de procéder. Si c'est fait avec des outils électriques alors ce n'est peut-être pas si mauvais.

M. le Président rajoute que c'est peut-être une ressource pour l'avenir.

M. CRINE explique que si l'UVE pouvait se contenter de produire de l'électricité, il dirait tout de suite :

Venez en campagne, venez en Cœur de Charente, aux Maisons Rouges, à 200 m de la N10 avec un échangeur entrée/sortie.

M. le Président répond que très souvent les UVE sont implantées en agglomération puisqu'il faut fournir de la chaleur prioritairement notamment pour des questions de rendement énergétique.

🔗 Exutoires de chaleur

M. le Président doit faire part d'un autre élément. Lors du COPIL UVE, où certains élus de cette assemblée étaient présents, il a été formulé un doute par les services sur l'ancienneté de l'étude des puits de chaleur qui date de 2016.

Depuis 2016, en termes de consommation de chaleur, les choses ont changé notamment au niveau des industriels. Tout cela a été étayé par M. FILIPPI, sur la base d'éléments factuels :

- 1- L'industriel THIOULET, qui devait consommer à 45% de la production de l'outil a fermé ;
- 2- Le monde industriel change des usines nouvelles sont apparues ou se sont agrandies (Ahlstrom, ACC, etc) ;
- 3- Les besoins de chaleur urbains sont mal connus.

1^{er} élément technique : Il veut rassurer M. PERONNET, ils ne lanceront pas la deuxième phase d'étude dans les conditions actuelles. Aujourd'hui, ils ne savent pas si l'implantation initialement projetée est la meilleure pour les besoins de chaleur qui sont à actualiser.

2^{ème} élément administratif : Pour l'heure, le PLUi n'est pas compatible avec l'implantation d'une UVE sur ce site et le Président a fait part de ses doutes dans la presse.

3^{ème} élément Plan Régional : Le plan Régional est en cours d'actualisation, il va amener des précisions sur ce qui peut être fait ou non. Il attend une confirmation de la compatibilité du projet au plan et un regard sur son dimensionnement.

Quand M. le Président compile tous ces éléments, il pense que cette année ils ont plusieurs choses à faire et beaucoup de réponses à apporter. Des études doivent donc être engagées pour se prononcer en conscience.

- La première c'est une évaluation de l'**impact en santé et environnement** d'un outil comme une UVE de manière générale. En effet, quel que soit le site retenu cette question se pose. Cette étude doit permettre d'apporter des réponses à des inquiétudes légitimes. Il n'est pas question pour Calitom d'avoir un équipement qui représenterait un risque sanitaire ou environnemental. Ils sont tous d'accord là-dessus, ils ne le voteraient pas. Or, 2025 est l'année de consolidation des recherches faites sur les **PFAS** (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées, aussi appelés polluants éternels) notamment en sortie d'UVE. Cela permettra de dégrossir les choses dans ce domaine-là. Sur ce point, il pense qu'il faut lancer l'étude maintenant et leurs partenaires (SMICVAL et Haute Saintonge) sont d'accord.
- Le deuxième point est qu'il pense nécessaire de mettre à jour l'**étude des besoins de chaleur en Charente**. Ils ont besoin de réinterroger, de préciser les choses. Les réseaux de chaleur urbains ne sont pas de leur compétence, c'est celle des communes quand elles ne l'ont pas délégué à leurs EPCI. Du côté des agglomérations charentaises, GrandAngoulême a pris la compétence réseau de chaleur urbain et est prête à commencer ces études. Ils peuvent considérer aujourd'hui qu'il y a eu assez d'études sur le site de la SNPE et les suspendre afin de se réinterroger plus largement sur les nouveaux besoins en chaleur de Charente.
- Pour revenir sur la **Région Nouvelle Aquitaine**, ils avaient demandé que tous les territoires soient entendus. La Région semble arriver aux mêmes résultats qu'eux avec des chiffres comparables en termes de besoin. Pour le groupe de travail comprenant la Gironde et le sud Charente Maritime et la Charente, il faudrait maintenir les deux UVE girondines et créer une UVE de 120 000 tonnes en Charente, la région évalue quant à elle le besoin à 138 000 tonnes pour les seuls déchets publics en 2031 en tenant compte d'objectifs de réduction. Cela montre que les ambitions des partenaires en matière de réduction sont supérieures à celles de la région.

M. PERONNET souscrit à 100% à ce que M. le Président vient d'exposer. Le COPIL UVE a eu lieu avant l'expression de M. BONNEFONT dans la presse. Loin de lui l'idée de mettre en cause tous les doutes émis, puisqu'ils sont fondés et argumentés sur le plan technique. Dans un autre lieu, les collectivités auront les mêmes problèmes avec d'autres collectifs d'opposition qui se constitueront. Aujourd'hui, ces événements peuvent être perçus comme une fragilité pour le projet. Il répète être totalement d'accord pour une UVE en Charente. Il n'a pas de problème avec ça ni avec le fait de l'assumer. Et il rappelle que l'échéance est en 2035 puisqu'il faudra bien traiter les déchets.

M. le Président pense, comme M. PERONNET, que cela peut être pris pour une fragilité, un recul alors qu'il préférerait que ce soit ressenti comme une responsabilité et une honnêteté de leur part. Il est sain d'avoir des doutes et de se réinterroger avant de prendre une décision.

M. PUYDOYEUX veut rebondir ce qui change c'est l'absence de l'entreprise THIOLETT et c'est essentiel. Il faut communiquer dessus. A partir du moment où une entreprise qui devait leur prendre de la chaleur ne la prend plus, ils se reposent des questions, c'est normal.

M. PERONNET répond que la pré-étude comportait pourtant des scénarios avec 2 industriels, 1 industriel ou pas d'industriel.

M. le Président précise que techniquement il a raison toutefois c'était quand UVE coûtait 120 M€, or aujourd'hui après les inflations 2023 et 2024 elle coûte 170 M€ et ce n'est plus la même chose.

M. PERONNET précise que Calitom travaille sur un projet pour 40 ans. A titre personnel, il est persuadé qu'un fournisseur de chaleur sur une zone à industrialiser et qui comporte en plus une partie dédiée à l'habitat, c'est un atout pour faire venir des industries qui ne sont pas sur le territoire aujourd'hui.

M. le Président explique que c'est peut-être vrai ailleurs.

M. DELÂGE explique qu'ils sont toujours sur l'absence de vraie politique dans le Département. Les sujets y sont considérés comme des sujets particuliers, toutefois il n'y a jamais de vision d'ensemble. Cela décrédibilise le projet alors qu'avoir une UVE a du sens.

M. le Président explique que pour leurs voisins c'est plus facile. Comme ça l'est pour les élus qui sont loin d'Angoulême.

M. DELÂGE est d'accord toutefois sur certains sujets la Charente-Maritime, par exemple, est capable de s'unir. Il fut un temps où quelques soient leurs groupes politiques, quand ça servait les intérêts du Département, tous étaient là. Aujourd'hui ils savent que cette installation sert les intérêts collectifs toutefois ils n'ont pas de vision à long terme.

M. le Président explique qu'ils sont tous persuadés de porter un projet d'intérêt général. Les services ont émis un doute et il faut en tenir compte. La Région reconnaît la nécessité de l'outil. D'un point de vue technique, il faut vérifier des choses. Comme l'a dit M. PERONNET, quand ils lanceront l'étude de 3,5 M€, c'est que les doutes auront été levés.

M. DELÂGE pense que les opposants vont dire : « regardez vous n'avez pas fait le travail sérieusement, heureusement que nous sommes là ».

M. le Président répond qu'ils ne pouvaient pas prévoir la fermeture de l'entreprise THIOLETT avant même le démarrage du projet.

M. BONNET souhaite parler de santé environnementale : il y a des arguments qui ont été développés, des PFAS, des dioxines et autres. Ce qui n'a pas été évoqué par les opposants est l'état actuel de la qualité de l'air avec les particules fines liées au trafic routier, les feux de cheminée, etc. Au regard des analyses d'ATMO et de toutes les études faites sur les décès prématurés liés aux particules fines. A un moment donné, il faudra aussi que ces données soient réinjectées dans la machine. Ce serait trop facile

de dire qu'avant l'UVE sur cette collectivité, l'air y était pur. Loin de là ! Pour preuve les sujets d'actualité, tels que la réduction de la vitesse sur cette déviation notamment, la présence des poids lourds, les véhicules en transit. Il faut tout regarder et parler globalement de la qualité de l'air.

☞ Le collectif VSE 16

M. FILIPPI explique avoir été invité à un échange avec le collectif VSE16. Il y avait Mme GROSSET, Mme MALES et Mme LAGRANGE. Le rendez-vous a duré environ 2h30. Ils ont pu échanger autour des différentes données et bibliographies existantes ainsi que de la problématique des déchets en général et en Charente.

Il a pris l'exemple de l'UVE de Troyes où concernant les émissions atmosphériques un suivi environnemental très sérieux a été mis en œuvre concernant notamment les dioxines. Au vu des résultats, ils ne parviennent pas à mesurer l'impact de l'UVE par rapport au bruit de fond ambiant. Avec l'unité à l'arrêt, ils retrouvent d'ailleurs les mêmes résultats.

Il y a bien sûr deux manières d'évaluer l'impact :

- La vision de l'ingénieur qui mesure ce qui sort de la cheminée et qui va mesurer dans les retombées autour du site pour regarder l'impact. C'est mesurable, on a un flux canalisé dans une cheminée et on regarde autour dans les sols, les eaux, dans les lichens, etc.
- La vision de l'épidémiologiste qui regarde si autour du site les populations présentent des sur-risques de développer des maladies ou des cancers. Ce sont des études statistiques beaucoup plus compliquées à mener et qui demandent du temps puisque certaines maladies ont un temps de latence relativement long pour apparaître.

Il leur a demandé si elles avaient des études qui démontraient un lien de causalité entre exposition à une UVE avec les nouveaux filtres et les nouvelles réglementations et apparition des maladies.

Elles lui ont répondu que non mais que cela ne prouvait pas qu'il n'y en ait pas.

Par ailleurs, elles ont rappelé les différents arguments développés dans leur tribune.

Le sujet des PFAS a également été largement abordé avec tous les éléments que les élus du bureau syndical connaissent déjà et la nécessité de rester en veille sur ce sujet qui évolue rapidement.

Ces échanges ont été sereins et très intéressants.

M. le Président met aux voix deux questions.

Question 1 : Sont-ils d'accord pour lancer une étude d'impact environnemental et sanitaire généraliste, à l'appui des mesures relevées sur des sites existants de taille comparable sur l'impact d'un tel outil quel que soit son emplacement ?

Accepté à l'unanimité.

Question 2 : Sont-ils d'accord pour mettre à jour l'étude sur les besoins en chaleur en Charente, avec la recherche des besoins des bailleurs, des collectivités, des industriels ?

Accepté à l'unanimité.

☞ Communication

M. le Président indique qu'il donnera une conférence de presse mi-mars pour porter à connaissance du public ces décisions. Il pourra expliquer les choses techniquement, et si on lui pose des questions sur l'environnement politique, il pense être capable d'y répondre.

M. le Président remercie l'assemblée pour les échanges toujours constructifs.

Les membres du Bureau Syndical prennent acte de ces informations.

0. Approbation des procès-verbaux du 9 janvier 2025

M. le Président demande s'il y a des observations ou des explications à donner sur le procès-verbal du 9 janvier 2025.

Le procès-verbal n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.

Votants : 14	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

1. Signature du contrat type unique « Emballages Ménagers et Papiers Graphiques » avec CITÉO

M. le Président donne la parole à M. ROBUCHON qui explique le contrat d'emballages avec CITÉO.

Le contrat type reste dans les mêmes conditions de soutien que l'actuel puisque le barème F est prolongé jusqu'à l'agrément par le gouvernement du nouveau barème G que CITÉO développe. Les soutiens sont calculés suivant les modalités développées par l'organisme coordinateur OCAPEM. Calitom conserve la même option de reprise individuelle des matières triées en négociant en direct avec les repreneurs mis en concurrence régulièrement sur les matières plastiques. Les matières graphiques sont traitées avec plusieurs contrats spécifiques SAICA en Espagne et un autre repreneur local permettant la négociation. CALITOM souhaite conserver ces modalités de négociation et de vente matière.

Ce qui est proposé est d'autoriser M. le Président à signer ce contrat type qui est devenu un contrat unique englobant les contrats plastique et papier que Calitom a depuis 2018.

M. VIGNAUD demande si le barème G est plus favorable.

M. ROBUCHON explique que le barème correspond aux montants de soutien par un tiers et sont élaborés par l'OCAPEM organisme coordinateur des éco-organismes CITÉO, ADELPHÉ qui ont délégué l'élaboration des soutiens. Toutes les collectivités qui souhaitent se faire aider par des éco-organismes doivent passer par l'OCAPEM.

Calitom est avec CITÉO jusqu'en 2029. Cependant, tous les ans les barèmes peuvent évoluer.

M. FILIPPI explique que normalement c'est ce qui a été voté aux commissions de médiation des filières et le barème est prolongé pour 5 ans. Ils avaient le choix de le prolonger pour un an, et de le renouveler tous les ans. Ils l'ont prolongé pour 5 ans donc à priori ce serait la même chose.

Ce qui va changer ce serait un taux moyen de recyclage à respecter qui augmentera d'année en année. Ainsi, il faudra mieux trier. Calitom a jusqu'à présent toujours atteint ce taux maximal grâce à sa bonne performance de collecte sélective mais le taux va monter à plus de 90% au fur et à mesure des années. Le niveau d'exigence est largement relevé ce qui le rendra plus compliqué à atteindre. Beaucoup de collectivités vont être embêtées et peut-être même Calitom. Dans les territoires en sac transparent, comme Val de Charente, on est à 91 kg de bac jaune + 43 kg de verre soit à 134 kg/hab/an.

M. CHAMOULEAU rajoute que beaucoup de territoires sont bien en-dessous de ces valeurs.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité :

- valident la signature du contrat unique soutien emballages ménagers et papiers à usage graphique ;
- autorisent M. le Président de Calitom à signer tout document intervenant en application de la présente délibération.

Votants : 14	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

2. Lancement d'une consultation relative à la fourniture de matériaux et matériels pour la maintenance

M. le Président donne la parole à M. ROBUCHON qui explique que cette consultation est lancée tous les 4 ans pour la cellule maintenance pour la direction service industriel et infrastructure. Les achats ont été cadrés pour permettre d'avoir les meilleurs prix et aussi des taux de réduction sur l'ensemble des achats récurrents. Il y a trois lots :

- Equipement et matériel électrique, éclairage ;
- Quincaillerie et petit outillage ;
- Serrurerie, métallerie.

Les agents de maintenance font de plus en plus de travaux en régie, nécessitant plus de matériaux et de matières premières non façonnés.

Ces trois lots ont été évalués à 95 000 € au global. Les marchés sont proposés pour 2 ans, reconductible 2 fois 1 an. C'est aujourd'hui un moyen d'avoir des prestataires réguliers et de contrôler les dépenses dans un cadre de marché qui permet d'avoir de meilleur taux de réduction toute l'année. Il souhaite lancer, après délibération, l'appel public à la concurrence le 20 février 2025, et permettre d'aller jusqu'à la fin des marchés actuels pour faire le tuilage.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité :

- valident le lancement de la consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert relative à la fourniture de matériaux et de matériels pour la maintenance des sites dans les conditions décrites ci-dessus ;
- autorisent M. le Président à effectuer les démarches nécessaires pour toutes les modalités d'application de la présente décision et pour signer tous les documents s'y rapportant, et notamment le futur marché.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

3. Lancement d'une consultation relative aux travaux d'aménagement de voiries sur le site du siège à Mornac.

M. le Président explique que ce point porte sur le lancement d'une consultation relative aux travaux d'aménagement de voiries. Comme ils ont pu le voir à chaque fois qu'ils viennent, surtout quand ils sortent tard le soir il y a des risques de chute au vu de l'état de la voirie devant la salle multifonctions.

Il donne la parole à M. ROBUCHON qui propose le lancement d'une consultation relative aux travaux d'aménagement de voiries et de réfection de voiries composé en deux tranches : une tranche ferme et une tranche optionnelle.

La tranche ferme concerne toutes les zones dégradées des voiries du siège. Il y a plusieurs zones identifiées, des accès aux parkings qui sont utilisés par des poids lourds pour l'activité sur site, et également des camions en perdition qui ne savent plus où ils sont. Ils manœuvrent dans tous les sens et dégradent tout. L'idée est de pouvoir faire ces réfections en tranches fermes. Cela devient indispensable, avec des omières. Il est également proposé d'aménager les abords de cette salle de plus en plus boueux, en parkings. Certaines parties seraient en enrobé et d'autres en bicouche.

Il y a aussi la problématique des grands gibiers puisque la zone est à forte population de sangliers. Une zone est ceinturée par une barrière électrique et parfois l'électricité saute. Quand la clôture électrique fonctionne, il n'y a pas de sujet, l'idée étant de clôturer plus en amont les propriétés de Calitom. Il a fallu s'entendre avec la communauté de chasse de la Braconne pour que ce soit elle qui surveille les clôtures. Il recommande la création de trois passages caniveaux anti-gibier. Il y en a un ici. Ces trois caniveaux supplémentaires permettent de garder l'accès ouvert aux activités : bacs, cellule équipement, réception du public puisque, la partie atelier de Calitorama a été transféré au B9.

Il faudrait également mettre des clôtures en ganivelles pour réellement ceinturer l'ensemble des parcelles et les joindre aux caniveaux anti-gibier. Cette tranche ferme est estimée à 140 000 €.

La tranche optionnelle concerne une opération en cours d'étude, de construction d'un hangar sur la plateforme qui est à remodeler, où se situent les bacs aujourd'hui. Cet hangar serait bâti par LM SOLEIL. Il serait de 1 600 m², couvert et fermé. Il y aurait l'activité des bacs, un parking pour les véhicules légers de Calitom et également un lieu de stockage des équipements de préventions qui sont disséminés partout dans la zone.

Il faut revoir la plateforme, les servitudes obligatoires pour ce genre de bâtiment-hangar photovoltaïque et aussi pour le joindre aux voiries et différentes activités. Cette tranche optionnelle s'élève à 155 000 €.

L'idée est de proposer le lancement de cette consultation avec une tranche ferme pour la partie réparation des voiries et une tranche optionnelle qui est soumise à la réalisation du hangar photovoltaïque.

M. le Président demande s'il y a des réactions.

Mme VIAN explique qu'il n'y a pas de problème pour la voirie en tant que tel mais demande si pour l'aménagement du parking, il est prévu quelque chose de non-imperméable.

M. ROBUCHON répond que c'est encore au stade d'esquisse. Ils vont développer le sujet et veulent rencontrer des entreprises pour justement voir s'il y a des modalités de revêtement qui puisse absorber l'eau.

M. BONNET pense qu'il y a un cadre réglementaire.

M. le Président répond qu'aujourd'hui sur la création de parking, oui. Toutefois sur le renouvellement de revêtement de parking existant, pas sûr. Par contre au regard des véhicules qui circulent ici, il faut faire quelque chose de sérieux pour ne pas y revenir demain. Il demande aussi que soit étudié l'arrière du Carré Bouge, où il y a des arbres morts, pour faire des places complémentaires de parking. Quelque chose de perméable qui soit quand même un peu stabilisé.

M. le Président, sans autre question, met au vote.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité :

- autorisent la poursuite de l'opération actant les conditions d'aménagement de la zone ;
- autorisent le lancement d'une procédure adaptée ouverte concernant les travaux d'aménagement de voiries ;
- autorisent M. le Président à signer tout document intervenant en application de la présente délibération (marché, avenants...).

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

4. Vente de 15 moutons à l'ADAPEI Charente – ESAT de Fontgrave

M. le Président expose que ce point porte sur la vente de 15 moutons à l'ESAT de Fontgrave, à 15 € l'unité.

M. PERONNET demande s'ils ne peuvent pas faire un don pour cet ESAT.

M. le Président demande si juridiquement et administrativement, c'est possible. Il est également pour faire un don.

M. GAUTRAUD répond que ce serait une cession à titre gratuit.

M. PUYDOYEUX, à l'origine du projet, et M. le Président remercient M. PERONNET.			
Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité :			
<ul style="list-style-type: none"> - autorisent d'effectuer la cession à titre gratuit de 15 moutons à l'ADAPEI Charente, ESAT de Fontgrave ; - autorisent M. le Président à signer tout document intervenant en application de la présente délibération. 			
Votants : 14	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

5. Convention avec ECOPAE – Petits Appareils Extincteurs			
M. le Président présente la convention avec ÉCOPAE. Il demande si dans l'assemblée quelqu'un souhaite en débattre. Sans réponse, il passe aux votes.			
Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité :			
<ul style="list-style-type: none"> - valident la convention-type collectivités territoriales en application des articles R.541-104 et R.541-105 du code de l'environnement - Collecte Séparée et Enlèvement de petits appareils extincteurs (PAE) ; - autorisent M. le Président à signer tout document intervenant en application de la présente délibération. 			
Votants : 14	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

6. Budget principal : Cession d'un véhicule			
M. le Président donne la parole à M. GATRAUD qui propose la cession d'un véhicule au prix de la ferraille.			
M. le Président précise que ce véhicule est hors service.			
Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité :			
<ul style="list-style-type: none"> - acceptent la vente du véhicule à William Sabatier Recyclage ; - autorisent à donner à M. le Président de procéder à la cession de ce véhicule et à signer tout document intervenant en application de la présente délibération. 			
Votants : 14	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

7. Budget annexe collecte : Cession de bacs			
M. le Président donne la parole à M. GAUTRAUD qui propose d'entériner la cession des anciens bacs, au prix de la tonne de plastique.			
Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité :			
<ul style="list-style-type: none"> - acceptent l'offre ci-dessus pour la vente du plastique issus des anciens bacs au prix de la tonne de plastique ; - autorisent M. le Président à procéder à la cession de ces biens et à signer tout document intervenant en application de la présente délibération. 			
Votants : 14	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

8. Questions diverses

☞ Plan pôles de valorisation

M. le Président explique qu'il a un dernier point à l'ordre du jour avant les questions éventuelles. Ils ont fait les orientations budgétaires qui montrent une difficulté du budget annexe collecte et un besoin de subvention du budget principal au budget annexe collecte.

Sur le budget 2025, sont inscrits la subvention de 700 K€ et la recette de 900 K€ de Grand Cognac. S'ils peuvent estimer qu'elles puissent être reconduites, notamment la compensation de Grand Cognac, sur plusieurs années, elle sera de toute façon dégressive. 1,6 M€ sera en bout de course manquant. C'est pourquoi, il propose de regarder et d'anticiper pour 2026.

Il voulait avoir leur avis, surtout celui du territoire collecte, sur le fait qu'il souhaite amortir les choses. Pour ce faire, étirer le plan des pôles de valorisation, parce que s'ils persistent dans la ligne qu'ils se sont fixés, il y a des investissements assez lourds qui arrivent. Malgré tout, ils se cumulent avec les investissements de l'optimisation du schéma de collecte donc avec les sacs transparents, les bacs individuels et autres.

Il propose, non pas d'arrêter le plan pôles de valorisation, mais de reporter d'un ou deux ans, pour pouvoir vraiment déployer la collecte. Et, une fois que ce sera fait, repartir sur des investissements d'amélioration et de modernisation de leur réseau. Il pense qu'il est plus sérieux de faire ainsi, ce qui permet d'amortir une augmentation promise en 2026.

☞ Plan collecte

M. le Président demande s'il étire aussi le déploiement de la collecte puisqu'il reste la Charente Limousine, en fin d'année. Elle pourrait être faite sur 1,5 ou 2 ans en fait. Étirer dans le temps permettrait aux territoires d'absorber le mieux possible les surcoûts qu'il va forcément y avoir malgré tous les efforts qui sont fait en termes de tri et de gestion des déchets dans ces territoires. Il pense qu'il faut être responsable dans la gestion. Il informe en avoir esquissé un mot avec le Vice-Président en charge et il n'y a pas de soucis à ce que la Charente Limousine ait les choses en 2 ou 3 temps.

M. PERONNET explique qu'il se gardera bien, et puisque M. le Président l'a précisé, d'émettre un avis sur l'étalement du plan des pôles de valorisation. Par contre sur un décalage proposé en matière de collecte, il pense à son impact sur le traitement. La collecte en porte-à-porte a un coût que le territoire collecte assume, puisque ça a un impact sur les tonnages donc sur les coûts de traitement. Il n'est pas persuadé, que ce soit intéressant, même s'il intègre bien les difficultés économiques et financières, d'étaler plus l'optimisation. Ce serait dommage parce qu'ils allaient arriver à quelque chose d'homogène, sur l'ensemble de la Charente.

M. le Président explique qu'ils y arriveront. Grâce aux essais et tests concluants à la CdC du Rouillacais, ils savent que le déploiement du sac transparent provoque une baisse des tonnages. Alors que le changement de fréquence sur le sac jaune n'est qu'un service complémentaire. Il ne participe pas forcément à un meilleur tri. C'est pourquoi il propose de continuer à déployer le sac transparent et les bacs qui vont avec, et de différer le changement de fréquence. Puisque le changement de fréquence est un service supplémentaire.

M. CRINE exprime que Cœur de Charente est la première collectivité en fréquence toutes les semaines pour le bac jaune. Tous les gens, qu'il côtoie et avec qui il discute, pensent que c'est un confort. Il est d'accord, ça ne logeait pas avant dans un seul camion. Toutefois, il aurait peut-être pu trouver une autre solution, comme raccourcir la tournée pour un camion tous les 15 jours parce que la facture pour Cœur de Charente, ils l'ont vu dans les prévisions budgétaires, c'est celle qui a le plus augmentée et c'est lié à ce passage hebdomadaire.

M. le Président répond que plus les gens trient, plus il y a de volume, plus ils sont obligés de mettre des camions. Parce qu'un camion ne suffit pas à la tournée. La décision a été prise collégalement, en connaissance de cause, puisque des groupes de travail s'étaient penchés dessus. C'est un peu partout que le basculement se fait sentir comme ça. La seule différence c'est que Cœur de Charente

était déjà optimisée avec une C05 pour le sac noir. Effectivement il y a le moment du déploiement. Il entend ce que M. CRINE dit, toutefois il a voté comme eux tous, cette délibération qui a entériné ce schéma de collecte.

M. CRINE répond qu'il ne dit pas le contraire, toutefois il a le droit de dire qu'il n'est pas pleinement satisfait.

M. le Président répond qu'il a, en effet, le droit d'exprimer son insatisfaction. Encore une fois, payer plus cher pour sa collecte, c'est un gage de quantité et de qualité des flux. On oublie trop souvent que l'important c'est aussi de collecter des flux propres puisque l'amélioration de la qualité des flux participe à faire baisser notamment le coût du traitement des refus.

M. FILIPPI précise que les chiffres évoluent bien car Cœur de Charente était en noir à 142 kg/hab./an et les dernières semaines elle est à 105 kg/hab/an. Le jaune augmente également à 90 kg/hab/an contre 75 kg/hab/an auparavant.

M. PERONNET précise que son propos n'est pas pour défendre M. CRINE car il n'est pas d'accord avec sa position sur le jaune. Il a déjà eu l'occasion de dire qu'il s'était opposé aux maires des communes qui avaient rejoint GrandAngoulême et qui avaient l'habitude de voir leurs sac et bacs jaunes ramassés tous les quinze jours et qui trouvaient que c'était très bien.

Des décisions qui ont été prises à l'unanimité soit en Bureau soit en Comité, et sont de temps en temps, remises en cause. Des articles de presse sont rédigés pour des bacs qui se renversent, pour le vrac dans les bacs jaunes, pour la collecte sélective et autres. C'est toujours difficile de faire respecter des décisions prises à l'unanimité, ça le gêne beaucoup plus quand ce sont des décisions prises à l'extérieur de cette enceinte et qui s'imposent à eux. Lorsque des décisions sont prises, il faut les laisser vivre un moment puisqu'en matière des déchets ce qui est le plus problématique est le changement des habitudes des usagers. Toutefois ils ont le droit au bout de deux ou trois ans, en passant par des phases d'expérimentation, de reconnaître que ce qu'ils avaient pensé n'est pas conforme à leurs attentes. Mais pas au bout de trois ou six mois ou un an, les habitants n'y comprennent plus rien.

M. le Président explique qu'en plus si demain, il fallait arrêter la collecte toutes les semaines et repasser à tous les quinze jours, pour le Syndicat ce ne serait que des économies, donc ce ne serait pas un problème. Il est d'accord avec M. PERONNET, il faut laisser vivre la chose et de toute façon tout changement est critiqué.

✂ Les rapporteurs des budgets

M. BONNET veut revenir sur l'évaluation budgétaire. Tout était intégré, et il remercie les services pour l'analyse du passé et le travail prospectif. Ce qu'il veut dire c'est que la présentation était mal répartie car chacun aurait dû prendre la partie qui le concerne puisqu'il y avait matière à ce qu'ils l'expliquent et l'enrichissent. Cela nécessitera un temps de préparation entre eux.

M. le Président trouve l'idée intéressante et propose à l'assemblée qu'aux prochaines orientations budgétaires chaque Vice-Président prenne la parole pour l'activité qui le concerne.

Les membres du Bureau Syndical prennent acte de ces informations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

Le Président de séance,
Michaël LAVILLE,



Le Secrétaire de séance,
Christian VIGNAUD,

